9. Éliminez les emballages et les résidus en respectant les prescriptions

- Vous pouvez rapporter les résidus éventuels de produit ou les restes de solution de pulvérisation au le point de vente ou les déposer dans un centre de collecte communal.
- Les produits non utilisés ou les emballages usagés peuvent être déposés dans n'importe quel point de vente ou dans un centre de collecte communal. Certaines communes organisent également des jours de collecte. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

10. Stockez correctement les produits

- Conservez toujours les produits dans leur emballage d'origine, dans un endroit sec. Températures de stockage idéales: entre 5° C et 25° C.
- Fermez hermétiquement les emballages entamés.
- Ne stockez pas les produits à proximité de denrées alimentaires ni de nourriture pour animaux.
- Prenez des mesures de précaution pour tenir les enfants et les animaux éloignés.
- Afin d'éviter tout risque de confusion, ne transvasez jamais les produits dans des bouteilles en plastique ou des emballages alimentaires.

Syngenta Agro AG, Dielsdorf
0900 800 009 (réseau fixe 49 cent/min)
www.maag-garden.ch

Remarques générales

Classes de risques
Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance sur les produits chimiques et l'adaptation aux directives de l'UE, les produits chimiques sont caractérisés en Suisse par des symboles de danger accompagnés d'un terme explicatif (p. ex. «Attention Dangereux»), s'il y a lieu.

Les symboles suivants sond en usage depuis 2012:

Corrosif

Comburant

Dangereux pour le milieu aquatique

Attention Dangereux

Extrêmement Inflammable

En cas d'urgence
En cas d'empoisonnement: consultez immédiatement un médecin si vous soupçonnez une intoxication par des produits phytosanitaires.
En cas d'urgence, le poste d'information suivant vous conseille 24 heures sur 24 sur les produits toxiques ainsi que sur les premiers secours: Tox Info Suisse, tél. 145 ou 044 251 51 51 (fax 044 252 88 33).

Vous trouverez d'autres informations sur:
www.cheminfo.ch

SanoPlant – efficace naturellement pour la nature!

Les produits biologiques de protection et de soin des plantes de Maag sont réunis sous la marque «SanoPlant» de couleur brune et marquée du sigle *bio*.

Grâce aux recherches modernes, des possibilités permettant de se focaliser sur des solutions proches de la nature sont apparues. Ces produits se distinguent par leur utilisation facile et une effi cacité optimisée. Ils sont enregistrés en outre sur la liste des intrants FiBL autorisés pour l'agriculture biologique.

Maag

Comment bien protéger vos plantes

10 conseils utiles

Encore plus de plaisir pour vos plantes et l'environnement

Le concept de durabilité fait partie intégrante de la marque Maag qui, en qualité de leader sur le marché suisse, accorde une priorité absolue à la protection de l'environnement. Notre objectif est de vous proposer une protection phytosanitaire et un entretien des plantes d'intérieur et de jardin encore plus simples, plus efficaces, plus sûrs et plus écologiques.

Pour ce faire, Maag encourage ses clients à mieux connaître les propriétés et l'emploi correct des produits et propose, avec ses nouveautés techniques, des solutions efficaces pour une utilisation sûre dans la maison et le jardin.

Un nombre toujours plus important de produits Maag est proposé en portions ou sous forme de formulation prête à l'emploi. L'avantage est que l'on évite les restes de bouillie et donc le casse-tête sur la façon correcte de les éliminer. Nous facilitons le respect de l'environnement avec notre protection phytosanitaire.

Maag incarne la protection phytosanitaire durable.

La préparation

1. Demandez conseil aux spécialistes sur place avant d'acheter

- Avant l'entretien, préparez-vous chez vous pour pouvoir décrire votre problème le plus précisément possible. Vous pouvez, par exemple, montrer au vendeur des feuilles de plantes attaquées par des ravageurs ou des champignons. Le conseiller phytosanitaire sera ainsi en mesure d'établir le bon diagnostic et de vous proposer les produits qui conviennent.
- Le mieux est de demander conseil directement aux fabricants des produits de protection et de soin. Les conseils de vente prodigués en ligne donnent rarement des résultats satisfaisants. Il est interdit d'acheter des produits phytosanitaires et d'entretien à l'étranger (homologation).

2. Prenez le temps de lire les informations inscrites sur l'emballage

- Tenez compte des mesures de précaution et des conditions d'utilisation telles que dosage, interdictions et délais d'attente entre le dernier traitement et la récolte.

L'utilisation

3. Portez des vêtements protecteurs

- L'équipement de base du jardinier comprend des vêtements qui couvrent tout le corps, de solides chaussures et des gants.
- Respectez à la lettre les autres indications portées sur l'étiquette du produit.

4. Concentrez-vous entièrement sur votre tâche lorsque vous utilisez des produits phytosanitaires

- Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant le travail.
- Portez des lunettes de protection et des gants protecteurs dès que vous dosez le produit et pas seulement lorsque vous l'appliquez.
- N'inhalez pas le brouillard de pulvérisation.
- Tenez les enfants et les animaux éloignés du périmètre de pulvérisation.

5. Respectez le dosage prescrit pour protéger l'environnement et la santé

- Évitez de produire des restes, qui exigent souvent une élimination spécifique. Pour cette raison, préparez soigneusement la quantité de produit à appliquer et calculez avec précision le nombre de litres nécessaires pour la pulvérisation ou l'arrosage.
- Veillez à ce que le dosage soit précis pour éviter tout excédent et toute insuffisance.

6. Veillez à ce que l'application du produit soit le plus tolérable possible pour l'environnement

- Respectez les indications relatives à la période de traitement optimale.
- Prenez soin des abeilles: une condition indispensable pour protéger les abeilles est de pulvériser les insecticides sur les plantes en fleurs après le coucher du soleil.
- Le vent doit être nul pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation ou du jet d'arrosage; la température ne doit pas dépasser 25°C.
- Les produits phytosanitaires ne doivent pas parvenir dans les eaux de surface, les nappes phréatiques ni les canalisations.
- Leur emploi est interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

Après l'application

7. Nettoyez soigneusement le matériel utilisé

- Si vous ne nettoyez pas minutieusement le matériel utilisé après un traitement contre les ravageurs, par exemple, vous risquez d'endommager sérieusement les plantes de votre jardin.
- Rincez plusieurs fois soigneusement les pulvérisateurs et les arrosoirs puis déversez l'eau utilisée pour le faire sur les aires du jardin que vous venez de traiter.
- Ne déversez pas l'eau de rinçage dans les toilettes, les canalisations ni les eaux de surface!

8. Lavez-vous soigneusement les mains

- Après avoir procédé au traitement et nettoyé le matériel, lavez soigneusement au savon et avec beaucoup d'eau les parties cutanées non couvertes.
- Si les produits phytosanitaires ont souillé vos vêtements, changez-vous et lavez ces derniers.
- Si vous ressentez une indisposition ou constatez des réactions allergiques après avoir utilisé un produit phytosanitaire, contactez votre médecin traitant ou Tox-Info Suisse (voir remarques générales).